



SÉANCE DU 20 JUILLET 2020

COMMUNE DE SAINT-ANDRE

DCM20200720/008

Représentation des Elus Municipaux au sein GHER  
(GROUPEMENT HOSPITALIER EST REUNION) -  
Désignation.

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 21 juillet 2020.

Que la convocation a été faite le 13 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	43
Représentés :	2
Absents :	0
Total des votes :	45



Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er Adjoint

Jean-Marc PEQUIN

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie- Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

**SECRETARE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**DCM20200720/008 - Représentation des Elus Municipaux au sein GHER (GROUPEMENT HOSPITALIER EST REUNION) – Désignation**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil est informé que l'article L 6143-5 et suivant du Code de la Santé Publique fixe la composition du conseil d'administration des centres hospitaliers et hôpitaux locaux ayant le caractère d'établissement publics de santé et détermine les conditions dans lesquelles sont appelés à siéger des représentants élus par les assemblées locales.

Le nombre d'élus représenté au sein du conseil d'administration du GHER a été fixé à deux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

De désigner Madame Sabrina BENOIT et Monsieur Jean Marc PEQUIN comme représentants de la ville de Saint-André pour siéger au sein du conseil d'administration du GHER.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme 27 JUIL. 2020  
Fait à Saint-André le Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN